

Conditions générales de vente pour les prestations de services en télétravail ou à domicile chez le client

Article 1 : Définitions

Les conditions générales de vente présentent les droits et obligations de « LDI SOLUTIONS, LAMBERT Jérôme », 317 Rue de la Lys, 59250 Halluin - SIRET 794 201 293 00030, ci-après désigné par le terme « LAMBERT Jérôme » d'une part, et toute personne physique ou morale souhaitant bénéficier des services de LAMBERT Jérôme d'autre part et ci-après désigné par le terme « Client ».

Article 2 : Objet

Le but du présent contrat est de définir les conditions dans lesquelles LAMBERT Jérôme accomplira ses prestations suite à la demande expresse du Client. Les présentes conditions générales de vente pourront être complétées, si besoin est, par des conditions particulières, qui dans ce cas seront annexées.

Article 3 : Application des conditions générales de vente

Toutes les prestations de LAMBERT Jérôme sont soumises aux présentes conditions générales de vente. L'acceptation par le client d'une offre commerciale de LAMBERT Jérôme emporte acceptation des présentes conditions sans réserve ou restriction. A cet effet un exemplaire de ces conditions est présenté au client avant toute intervention sur son équipement et est validé automatiquement à l'acceptation de la commande.

Article 4 : Nature des prestations, date et lieu d'exécution

Les prestations fournies par LAMBERT Jérôme ont pour but de répondre aux besoins d'expertise informatique du client. LAMBERT Jérôme assure les prestations suivantes :

- Conseil, vente, assistance, installation, configuration, maintenance préventive et/ou curative de matériel et/ou logiciel informatique
- Initiation informatique

Cette liste n'est pas exhaustive, LAMBERT Jérôme se réserve le droit de supprimer et/ou modifier et/ou ajouter tout service qu'elle jugera nécessaire.

LAMBERT Jérôme intervient uniquement sur la demande expresse du client. Les prestations sont exécutées au domicile du client demandeur. La date et le lieu d'exécution des prestations sont convenus au préalable d'un commun accord entre LAMBERT Jérôme et le client.

Article 5 : Tarifs applicables

Les tarifs applicables aux prestations de LAMBERT Jérôme seront portés à la connaissance du Client via un devis préalablement rempli et signé par le client avant toute intervention.

Les tarifs des Prestations sont modifiables sans préavis, seuls les tarifs portés sur le devis font foi à la date indiquée sur celui-ci.

Article 6 : Paiement des Prestations et pénalités

Excepté cas d'accord préalable, le règlement des Prestations est à régler par le Client dès la fin de l'intervention, soit en espèces, soit par chèque postal ou bancaire à l'ordre de " LAMBERT Jérôme", soit par virement bancaire.

Dans le cas d'un retard de paiement, conformément à l'article L 441-6 du code du commerce, le Client se verra appliquer une pénalité correspondante à trois fois le taux de l'intérêt légal, calculée sur le montant de la totalité des sommes dues.

Escompte non applicable en cas de paiement anticipé.

Article 7 : Vente de matériels

Les prix unitaires mentionnés sur le devis ou la facture rédigés par LAMBERT Jérôme sont établis en fonction de l'importance de la commande et de la quantité souhaitées. L'ensemble de ce prix forme un tout indissociable et n'est applicable qu'à la condition que le client passe commande intégrale en quantité et en qualité des articles mentionnés sur le devis ou la facture rédigée par LAMBERT Jérôme. En cas de commande partielle, LAMBERT Jérôme effectuera un nouveau devis pour le ou les article(s) souhaité(s) par le client.

En cas d'accord par le client du devis établi par LAMBERT Jérôme, celui-ci se réserve le droit de demander un acompte sur la commande du ou des matériel(s), selon l'importance du tarif global, à hauteur de 50%.

Les matériels vendus par LAMBERT Jérôme bénéficient de la garantie du constructeur pour tous les dysfonctionnements et anomalies pouvant affecter l'objet vendu et de la garantie légale contre les vices cachés. La garantie ne couvre pas les dysfonctionnements dus à une utilisation non conforme préconisée par le fabricant. Dans le cas d'un retour matériel dû à un dysfonctionnement, LAMBERT Jérôme ne garantit pas la période où le matériel sera immobilisé, celle-ci restant à l'appréciation du fabricant.

Toute commande est considérée comme ferme. Toute renonciation du client au bénéfice de sa commande entraînera la conservation par LAMBERT Jérôme des acomptes versés.

En cas de non disponibilité d'un ou plusieurs matériel(s) mentionné(s) sur le devis, LAMBERT Jérôme proposera, selon les cas, la réédition de ce dernier ou l'attente du réapprovisionnement du ou des articles manquant(s). Suite à ce désagrément, aucune remise ou ristourne ne pourra être exigée de la part du client à LAMBERT Jérôme.

Conformément aux articles L. 442-2 à L. 442-4 du code de commerce, LAMBERT Jérôme n'a pas le droit de vendre de matériel à perte, c'est pourquoi, en cas de hausse d'un prix, LAMBERT Jérôme se verra dans l'obligation de rééditer un devis afin d'ajuster le ou les tarif(s) mentionné(s), le client restant dans son droit d'accepter ou non le nouveau devis.

Article 8 : Devis préalable

Pour toute intervention un devis écrit sera établi. Ce devis précisera les coordonnées du Client, le détail des prestations, le détail des produits nécessaires ainsi que le coût total de l'intervention exprimé hors taxes et toutes taxes comprises. Ce devis précisera également la durée de validité de l'offre.

Article 9 : Annulation de l'intervention par le Client

Pour le cas où le client souhaiterait annuler une intervention convenue avec LAMBERT Jérôme, celle-ci devra être annulée plus de 1 jour avant le rendez-vous prévu, dans le cas contraire le prix d'une journée de 400€ HT sera dû par le Client.

Article 10 : Limites d'intervention

LAMBERT Jérôme se réserve le droit de refuser et/ou cesser l'exécution de toute Prestation convenue si :

- l'installation et/ou l'utilisation des Equipements du Client est non conforme aux préconisations du constructeur et/ou éditeur
- la demande du client n'est pas légale ou conforme à la législation en vigueur. L'attention du Client est attirée sur le fait que l'utilisation de logiciels ou contenus illicites ou obtenus de manière illégale sont de nature à interrompre l'intervention

Dans tous ces cas le montant d'une journée 400€HT et de la tarification du déplacement sera exigible.

Article 11 : Obligations de la société LAMBERT Jérôme

Le client reconnaît et accepte le fait que LAMBERT Jérôme n'est tenu qu'à une obligation de moyens. LAMBERT Jérôme s'engage, pour la bonne exécution de ses Prestations, à fournir tous les moyens humains et/ou techniques en sa possession.

Article 12 : Obligations du Client

Pour le bon déroulement de l'intervention le client s'engage à fournir à l'intervenant de LAMBERT Jérôme l'ensemble des manuels techniques de ses équipements ainsi que les différents supports informatiques et/ou licences des logiciels en sa possession, les différents codes d'identification et mots de passe.

Afin d'assurer une exécution rapide et sûre de la prestation, le client s'engage à garantir un accès aisé aux équipements concernés par l'intervention.

Le client devra prendre toutes les précautions d'usage pour assurer préalablement à toute intervention la sauvegarde de ses données personnelles.

Article 13 : Limites de responsabilité

Les prestations que LAMBERT Jérôme réalise ne sont soumises qu'à une simple obligation de moyens et non à une obligation de résultat. Il est convenu que Notre responsabilité, peut être engagée uniquement pour les dommages directs et prévisibles résultant d'une commande. Est exclue l'indemnisation des dommages indirects subis par le Client. LAMBERT Jérôme ne sera en aucun cas responsable des dommages causés par une éventuelle inexécution par le Client de ses obligations. Le client devra prendre toutes les précautions d'usage pour assurer préalablement à toute intervention la sauvegarde de ses données personnelles.

Article 14 : Garantie

Les Prestations fournies par LAMBERT Jérôme sont couvertes par une garantie de 15 jours à compter du jour figurant sur la facture dans la mesure où le Client n'apporte aucune modification logicielle et/ou matérielle à son équipement.

En aucun cas la responsabilité de LAMBERT Jérôme ne saurait être retenue en cas de défaillance quelconque des matériels détenus par le client sur son installation, quel que soit le lieu d'exécution de la prestation.

Article 15 : Attribution de compétences

Les litiges découlant de l'application des présentes conditions générales de ventes sont soumis au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève des Tribunaux français (Tribunal de Commerce de Roubaix-Tourcoing).

Article 16 : Divers

Nous nous réservons le droit de modifier à tout moment sans préavis les dispositions de nos conditions générales de vente.

Mise à jour des conditions générales de vente le 05 août 2015